



## Commission des dynamiques territoriales

### 2343 - Education à l'environnement

#### Propositions d'attribution de subventions au titre du programme annuel d'actions d'éducation à l'environnement 2016

#### Rapport n° CP/2016/259

#### Service gestionnaire :

L440 - Service Agriculture, espaces ruraux et naturels

#### Résumé :

Depuis 1996, les actions d'éducation à l'environnement s'inscrivent dans le cadre d'une politique concertée entre la Région Alsace et les deux Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, qui examinent les différents projets en termes de sensibilisation, formation, conception d'outils, investissement des structures.

Pour le Département du Bas-Rhin, cet appel à projets s'inscrit prioritairement dans le périmètre des actions de sensibilisation liées aux Espaces Naturels Sensibles (ENS) en lien avec son public cible des collégiens.

Ainsi, le présent rapport propose de décider le cadre d'intervention du Département pour le programme d'actions pour 2016 et d'attribuer les subventions correspondantes.

#### 1. Priorités Départementales en matière d'éducation à l'environnement

Depuis la loi du 18 juillet 1985, le Département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles. Cette politique vise prioritairement à préserver, reconquérir et valoriser des espaces qui présentent des fonctions écologiques remarquables.

Dans ce cadre, le Département du Bas Rhin s'est engagé à ouvrir ses Espaces Naturels Sensibles (ENS) au grand public, dans le but de sensibiliser à l'importance, la richesse et la fragilité des milieux naturels.

Ces actions s'inscrivent également dans le cadre d'une politique concertée avec le Département du Haut-Rhin et la Région Alsace. Ainsi, depuis 1996 les actions d'éducation à l'environnement font l'objet d'une approche concertée entre ces trois collectivités. L'Association Régionale pour l'Initiation à l'Environnement et à la Nature en Alsace (ARIENA) fédère ces associations sur tout le territoire alsacien et concourt à la mise en place d'un programme annuel d'actions.

Des Centres d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (CINE) sont répartis dans toute l'Alsace et permettent de sensibiliser un large public en garantissant la qualité des offres éducatives, le développement local par l'animation, l'information et la promotion du territoire.

Le public cible de cette politique est avant tout le public des collégiens notamment au travers des projets engagés comme les agendas 21 des collèges ou les actions liées à la sensibilisation à l'alimentation durable et à la réduction du gaspillage alimentaire à travers le projet « Mangeons sain, local et jetons moins ».

L'éducation à l'environnement constitue un axe d'intervention privilégié pour le Département du Bas-Rhin, tout en contribuant à l'effort budgétaire global rendu nécessaire par la situation financière de la collectivité.

Ainsi les sommes provisionnées dans le BP2016 pour financer les aides au fonctionnement ont fait l'objet d'une baisse de 10% pour cette année, tout en privilégiant au maximum les projets concernant le public des collégiens.

## 2. Actions relevant de l'application des critères pour les Centres d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (CINE) et structures assimilées

Il est proposé d'attribuer en 2016 un soutien financier aux CINE et structures assimilées à hauteur de 57 456 € (Muttersholtz, Munchhausen, Strasbourg, Frohmuhl, Lorentzen), pour la mise en œuvre d'une offre éducative, le développement local par l'animation, l'information et la promotion du territoire.

Dans ce cadre, il est proposé que le Département intervienne pour l'ensemble des actions des 4 CINE et de la structure assimilée à hauteur de 287 280 € pour le fonctionnement, selon le détail figurant en annexe.

## 3. Actions menées par les associations du réseau « ARIENA »

Il est proposé de poursuivre la contribution du Département aux actions de sensibilisation portées par les associations du réseau « ARIENA » en lien avec les thématiques liées à la biodiversité ou à destination du public cible des collégiens.

Ainsi il est proposé d'intervenir à hauteur de 81 360 € pour la mise en œuvre de ces projets, selon le détail figurant en annexe.

## 4. Projet alimentation, « Mangeons sain, jetons moins »

Ce projet est initié et porté par le Département en direction des collèges pour la formation des personnels de restauration et la sensibilisation des équipes pédagogiques et des élèves à l'alimentation durable et au gaspillage alimentaire. En 2016, 11 établissements seront concernés.

Il s'agit d'une action qui répond aux objectifs pour les publics cibles du Département à savoir le public collégien.

Pour ce projet il est proposé d'intervenir à hauteur de 55 195 euros, dont 13 100 euros à destination de l'ARIENA pour la coordination de ce projet, le reste étant ventilé au niveau des CINE en fonction de la localisation des collèges ayant adhéré à ce projet.

## 5. Perspectives

Concernant l'ARIENA, les subventions pour la mise en œuvre des actions de coordination, d'accompagnement et de formation du réseau régional d'éducation à l'environnement, ainsi l'aide au fonctionnement de l'association seront proposées à la Commission Permanente au second semestre après la décision modificative.

De manière plus globale, il est proposé que le Département se retire des aides au fonctionnement des structures d'éducation à l'environnement dès 2017, au bénéfice d'un appel à manifestation d'intérêts, centré sur ses compétences en lien avec les espaces naturels sensibles et le public des collégiens (ces dépenses émergeant à la part de la Taxe

d'Aménagement affectée aux Espaces Naturels Sensibles pour ce qui relève de l'ouverture des sites au public).

Le cahier des charges et les modalités de mise en œuvre seront proposés à la rentrée.

Les différentes structures ont été informées des évolutions des modalités de partenariat avec le Département.

Ce travail d'évolution de la politique d'éducation à l'environnement sera réalisé en partenariat avec la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine et le Département du Haut-Rhin.

Ce rapport a été soumis pour information aux commissions territoriales Nord, Sud, Ouest et Eurométropole, ainsi que pour avis à la commission des Dynamiques Territoriales le 28 avril 2016.

En cas d'accord de votre part, les crédits suivants seront à prélever sur les enveloppes budgétaires correspondantes :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15170	65-6574-738	418 898,00 €	418 898,00 €	413 835,00 €
24333	65-6574-731	12 200,00 €	12 200,00 €	10 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

*- arrête le programme 2016 pour l'éducation relative à l'environnement, tel qu'il figure sur les tableaux annexés,*

*- décide d'attribuer aux bénéficiaires figurant sur ces mêmes tableaux des subventions d'un montant total de 423 835 €.*

*Les modalités de versement sont les suivantes :*

*1. Conformément au règlement financier départemental, le versement des subventions allouées aux bénéficiaires ci-après interviendra conformément aux modalités prévues par les conventions financières 2016 : le CINE de Muttersholtz, le CINE de Munchhausen, le CINE de Strasbourg, le SYCOPARC pour la Maison de l'Eau et de la Rivière du Donnenbach, le CINE de Lorentzen, et l'Association Générale des Familles pour la ferme pédagogique de Rhinau.*

*2. Pour les autres bénéficiaires, les subventions seront versées sur production d'un état récapitulatif des dépenses certifié exact par le bénéficiaire, accompagné d'une copie des factures acquittées ou des pièces justificatives.*

*La Commission Permanente du Conseil Départemental approuve les termes des projets des conventions financières 2016 à conclure entre le Département et le CINE de Muttersholtz, le CINE de Munchhausen, le CINE de Strasbourg, le SYCOPARC pour la Maison de l'eau et de la rivière du Donnerbach, le CINE de Lorentzen et l'Association Générale des Familles pour la ferme pédagogique de Rhinau, tels que présentés en annexe à la présente délibération, et autorise Monsieur le Président du Conseil Départemental à les signer.*

Strasbourg, le 25/05/16

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY